

## Demande

Carte eID pour les citoyens de l'UE et les ressortissants de l'Espace économique européen

1.	Nom de famille				
2.	Nom de naissance				
3.	Prénom(s)				
4.	Date de naissance		5.	Lieu de naissance	
6.	Grade de docteur		7.	Nom religieux/ pseudonyme	
8.	Informations concernant la ou les nationalités	Nationalité(s):			
		Je possède (aussi) la nationalité allemande. <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
		J'ai demandé la nationalité allemande. <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Dans ce cas, quand et auprès de quel organisme ?			
9.	Informations concernant la pièce d'identité actuelle	<input type="checkbox"/> passeport <input type="checkbox"/> carte d'identité  N° de passeport/carte d'identité Autorité de délivrance Délivré(e) le Valable jusqu'au			
10.	Adresse actuelle (N°, rue, code postal, ville et pays)				
	Courriel, téléphone ou fax (mention facultative ; des informations supplémentaires pourront, le cas échéant, vous être demandées par voie postale)				

Les déclarations ci-dessus sont conformes à la vérité et complètes. Il m'appartient d'attester toutes les déclarations par la présentation de documents et/ou actes justificatifs pertinents (art. 8 de la loi sur la carte eID, abrégée eIDKG).

Lieu, date

Signature manuscrite

## Information conformément à l'article 13 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Pour délivrer une carte eID avec fonction d'identification électronique, le ministère fédéral des Affaires étrangères utilise vos données à caractère personnel. On entend par « données à caractère personnel » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Afin de vous informer du traitement des données et de satisfaire à notre obligation d'information conformément à l'article 13 du RGPD, nous vous communiquons ce qui suit :

1. Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel conformément à l'article 4, paragraphe 7 du RGPD est le ministère fédéral des Affaires étrangères :

Ministère fédéral des Affaires étrangères

Werderscher Markt 1

D-10117 Berlin

Téléphone : +49 30 18 17 0

Permanence citoyens : +49 30 18 17 2000

Fax : +49 30 17 3402

Site Internet : <https://www.auswaertiges-amt.de/fr>

Formulaire de contact : <https://www.auswaertiges-amt.de/fr/newsroom-/contact>

2. Coordonnées du délégué à la protection des données du ministère fédéral des Affaires étrangères :

Délégué à la protection des données  
personnelles du ministère fédéral des  
Affaires étrangères

D-10117 Berlin

Téléphone : +49 30 18 17 7099

Fax : +49 30 17 5 7099

Courriel : [DSB-R@auswaertiges-amt.de](mailto:DSB-R@auswaertiges-amt.de)

Formulaire de contact : <https://www.auswaertiges-amt.de/fr/newsroom-/contact>

3. À l'étranger, vous pouvez aussi vous adresser à la personne responsable de la protection des données de votre représentation. Vous pouvez joindre le/la responsable de la protection des données personnelles concerné(e) à l'adresse électronique suivante :

**Mission diplomatique ou consulaire :**

Ambassade à Bruxelles

**Courriel :**

[dsap-1-dip@brue.auswaertiges-amt.de](mailto:dsap-1-dip@brue.auswaertiges-amt.de)

Vous trouverez d'autres coordonnées ici : <https://bruessel.diplo.de/fr-fr/datenschutz>

4. Vos données à caractère personnel sont traitées afin de délivrer les cartes eID, d'établir leur authenticité, de vérifier l'identité du titulaire de la carte eID et d'appliquer la loi sur la carte eID (eIDKG). La base juridique du traitement des données est constituée par les articles 4 et 8 de la loi sur la carte eID (eIDKG).

5. Conformément à l'article 19, alinéa 4 de la loi eIDKG, vos données à caractère personnel sont conservées au moins jusqu'à la délivrance d'une nouvelle carte eID et au plus tard jusqu'à la fin de validité de la carte eID à laquelle elles se rapportent, et sont ensuite supprimées.
6. Dans le cadre du traitement des données, vos données à caractère personnel sont transmises, en cas de délivrance d'une carte eID, au producteur du document afin qu'il puisse établir la carte.
7. En tant que personne concernée, vous avez, si vous remplissez les conditions requises, les droits suivants :
  - Droit d'accès (article 15 du RGPD)
  - Droit de rectification (article 16 du RGPD)
  - Droit à l'effacement (article 17 du RGPD)
  - Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)
  - Droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD)
  - Droit d'opposition (article 21 du RGPD)
8. Vous avez en outre le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données concernant le traitement de vos données à caractère personnel. L'autorité de contrôle compétente pour le ministère fédéral des Affaires étrangères est :

Le commissaire fédéral  
à la protection des données  
et au droit à l'information